



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification au plan de zonage - agrandissement de la zone Hc 68-09**

Le feuillet 2 / 4 du plan de zonage reproduit à l'annexe 5 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis auquel réfère l'article 2.1.1 de ce règlement est modifié par l'agrandissement de la zone Hc 68-09 à même une partie des zones Ca 68-06 et Hd 68-29, le tout tel qu'illustré au plan joint à l'annexe « A ».

Adopté le 6 septembre 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 OCTOBRE 2005